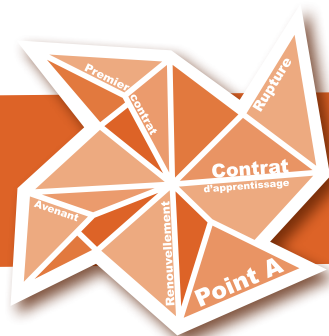


Une question, un conseil ?
Contactez le Point A



La CCI Rochefort et Saintonge appartient au réseau d'information dédié à l'alternance Point A.



Pour plus d'information, contactez nous :

CCI Rochefort et Saintonge - Point A

Corderie Royale - BP 80244 - 17305 Rochefort Cedex

apprentissage@rochefort.cci.fr

T. 05 46 84 11 68 / 05 46 84 29 86

Accueil téléphonique du lundi au jeudi de 9 h à 12 h
et de 14 h à 17 h. Le vendredi, de 9 h à 12 h.

Oubliez
le papier,
utilisez
votre clavier !

vos formalités contrats d'apprentissage sur
www.contrat-apprentissage.cci.fr

Réalisez toutes vos formalités

Le Point A fait partie du Pôle Formalités de la CCI.
Ce pôle gère aussi les formalités des entreprises (CFE et Guichet Unique), celles liées à l'apprentissage (taxe et contrats), les formalités à l'international et au fonds Agefice.

avec le Pôle Formalités



CFE



Formalités
Internationales



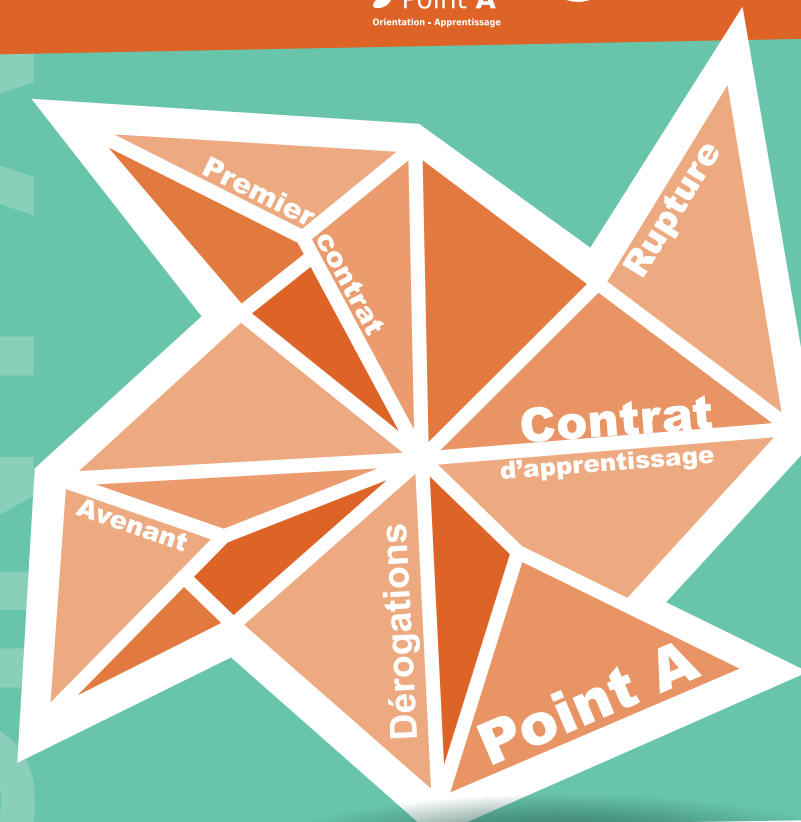
Point A
Contrats apprentissage



Agefice
Financement
de vos formations

Vos formalités de contrats d'apprentissage

avec le Pôle Formalités



Pas de temps pour vos papiers ?
Votre pôle Formalités s'en occupe



Siège CCIRS Corderie Royale - BP 20129 - 17306 Rochefort cedex
T. 05 46 84 11 84 - F. 05 46 99 13 28 - ccirs@rochefort.cci.fr
www.rochefort.cci.fr

CCI.Rochefort.Saintonge CCI_Rochefort_S

Vos contrats d'apprentissage

avec le Point A de votre CCI

Le Point A accueille, conseille et oriente les jeunes et entreprises qui souhaitent s'informer et s'engager dans l'apprentissage et l'alternance.

Formule **SOLO** Vos formalités, sans assistance

- Vous établissez le contrat d'apprentissage en 3 exemplaires. Vous pouvez accéder à la saisie en ligne sur www.apprentissage.cci.fr
- Vous le signez ainsi que l'apprenti(e) et éventuellement son représentant légal
- Vous le faites viser par le CFA
- Vous nous adressez les 3 exemplaires du contrat complet et conforme **dans les 5 jours suivant l'embauche de votre apprenti(e)**
- Nous enregistrons le contrat et nous vous retournons, ainsi qu'à votre apprenti(e), un exemplaire du contrat
- Nous informons l'URSSAF, la DIRECCTE, la caisse de retraite complémentaire, la Région, le Service Académique de l'Inspection de l'Apprentissage, le CFA

Frais pris en charge par la CCI

→ Le service apprentissage enregistre et valide le contrat conforme dans un délai de quinze jours calendaires à compter de la réception du contrat complet. La non-conformité du contrat entraîne un refus d'enregistrement et donc une requalification éventuelle du contrat d'apprentissage en contrat de travail de droit commun.

Formule **DUO** Vos formalités, bien accompagnée

Simple et Rapide

Le conseiller Point A vous accompagne pour la rédaction et la gestion du contrat d'apprentissage. Il propose aux jeunes des offres de contrats et des candidatures aux entreprises.

Nous faisons un diagnostic de votre besoin

- Nous vous informons sur la législation de l'apprentissage et sur les procédures à suivre

Nous prenons en charge votre contrat

- Nous établissons le contrat conformément à vos indications et nous vous l'adressons en 3 exemplaires pour vérification et signature
- Vous nous retournez les 3 exemplaires du contrat signé par les parties
- Nous prenons en charge le recueil du visa du CFA
- Nous envoyons pour vous les demandes éventuelles de dérogation, agréments
- Nous enregistrons le contrat et nous vous en retournons un exemplaire
- Nous informons l'URSSAF, la DIRECCTE, la caisse de retraite complémentaire, la Région, le Service Académique de l'Inspection de l'Apprentissage, le CFA

Nous vous accompagnons pendant toute la durée du contrat

- Nous assurons l'interface avec les partenaires.
- Nous vous assistons et vous informons tout au long du contrat. À ce titre, nous prenons en charge toutes les modifications liées au contrat d'apprentissage nécessitant la formalisation d'un avenant ou d'une rupture et la diffusion à l'ensemble des partenaires.

60 € HT
72 TTC